

Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik

Dossier

Dossier: Weiterentwicklung der Dienstpflicht

Impressum

Herausgeber

Année Politique Suisse
Institut für Politikwissenschaft
Universität Bern
Fabrikstrasse 8
CH-3012 Bern
www.anneepolitique.swiss

Beiträge von

Lévêque, Antoine
Magnin, Chloé
Porcellana, Diane
Schubiger, Maximilian

Bevorzugte Zitierweise

Lévêque, Antoine; Magnin, Chloé; Porcellana, Diane; Schubiger, Maximilian 2025.
*Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik: Dossier: Weiterentwicklung der
Dienstpflicht, 2013 - 2025*. Bern: Année Politique Suisse, Institut für Politikwissenschaft,
Universität Bern. www.anneepolitique.swiss, abgerufen am 11.07.2025.

Inhaltsverzeichnis

Modell der allgemeinen Dienstpflicht (Mo. 12.4114)	1
Weiterentwicklung des Dienstpflichtsystems	1
Faire en sorte que les obligations militaires soient accomplies (lv.pa. 17.474)	3
«Für eine engagierte Schweiz (Service-citoyen-Initiative)». Volksinitiative (BRG 24.079)	3
Approfondir les modalités et les implications concrètes du modèle du service citoyen (Po. 19.3735)	5
Renforcement des droits et des opportunités des femmes dans l'armée (Po. 19.3789)	5
Rapport sur l'alimentation de l'armée et de la protection civile (MCF 21.052)	6
SSO: Service obligatoire pour les femmes	7
Alimentation de l'armée et de la protection civile partie 2 (MCF 22.026)	7

Abkürzungsverzeichnis

VBS	Eidgenössische Departement für Verteidigung, Bevölkerungsschutz und Sport
SiK-SR	Sicherheitspolitische Kommission des Ständerates
SPK-NR	Staatspolitische Kommission des Nationalrats
SiK-NR	Sicherheitspolitische Kommission des Nationalrates
WEA	Weiterentwicklung der Armee
BZG	Bevölkerungs- und Zivilschutzgesetz
WBF	Eidgenössisches Departement für Wirtschaft, Bildung und Forschung
ZDG	Bundesgesetz über den zivilen Ersatzdienst (Zivildienstgesetz)
SOG	Schweizerische Offiziersgesellschaft

DDPS	Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports
CPS-CE	Commission de la politique de sécurité du Conseil des Etats
CIP-CN	Commission des institutions politiques du Conseil national
CPS-CN	Commission de la politique de sécurité du Conseil national
DEVA	Développement de l'armée
LPPCi	Loi sur la protection de la population et sur la protection civile
DEFR	Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche
LSC	Loi fédérale sur le service civil
SSO	Société Suisse des Officiers

Modell der allgemeinen Dienstpflicht (Mo. 12.4114)

MOTION
DATUM: 26.09.2013
MAXIMILIAN SCHUBIGER

Zivildienst und Dienstverweigerung

Nach der Abstimmung zur Volksinitiative «Ja zur Aufhebung der Wehrpflicht» gelangte eine auf die Herbstsession traktandierende Motion aus dem Jahr 2012 in den Nationalrat. Der von den Grünliberalen lancierte Vorstoss wollte den Bundesrat beauftragen, im Rahmen der Weiterentwicklung der Armee (WEA) gesetzliche Grundlagen für ein **Modell der allgemeinen Dienstpflicht** zu schaffen. Verschiedene Ideen, die auch während der Diskussion um die Volksvorlage genannt wurden, sollten mit der Motion angeregt werden. Nach dem deutlichen Abstimmungsergebnis an der Urne hatte der Vorstoss im Plenum jedoch keine Chance. Zwei grüne Parlamentarier traten im Verlauf des Abstimmungsjahres hinsichtlich des Urnenganges mit kritischen Fragen an den Bundesrat: Balthasar Glättli (gp, ZH; F 13.5197) vermutete, dass in Wiederholungskursen der Armee gegen die Wehrpflicht-Initiative geworben wurde. Regula Rytz (gp, BE; F 13.5227) wiederum sah im eidgenössischen Feldschiessen eine Plattform, die Wehrpflicht-Initiative zu bekämpfen. In beiden Fällen dementierte der Bundesrat jedoch jegliche Propaganda, womit die Sache als erledigt galt.¹

Weiterentwicklung des Dienstpflichtsystems

Militärorganisation

VERWALTUNGSAKT
DATUM: 11.04.2014
MAXIMILIAN SCHUBIGER

Neben der Weiterentwicklung der Armee, dem organisatorischen und strukturellen Grossprojekt der Streitkräfte, lancierte das Verteidigungsdepartement zusätzlich eine Arbeitsgruppe zur **Weiterentwicklung des Dienstpflichtsystems**. Unter dem Vorsitz von alt Nationalrat Arthur Löpfe soll diese „Studiengruppe“ zusammen mit Vertretern des Bundes, der Kantone und der betroffenen Verbände bis Mitte 2015 einen Bericht vorlegen, um aufzuzeigen, wie die Zukunft des Dienstpflichtsystems aussehen könnte. Wünschenswert wäre ein Erkenntnisgewinn in Fragen um einen Zusatzbedarf nach Dienstleistenden in ausserordentlichen Lagen, die Gesamtanzahl Dienstleistender, die Durchlässigkeit zwischen den Organisationen (Armee, Zivildienst, Zivildienst) sowie Abrechnungsfragen im Rahmen der Erwerbsersatzordnung. Damit sollen Aspekte aufgenommen werden, die bei der Weiterentwicklung des Bevölkerungsschutzes und Zivildienstes im Nachgang an die Volksinitiative „Ja zur Aufhebung der Wehrpflicht“ und in verschiedenen parlamentarischen Vorstössen aufgeworfen worden waren. Die Studiengruppe soll Lösungsvorschläge unterbreiten, die mit der Priorität der Militärdienstpflicht und dem Milizprinzip, jedoch auch mit dem Zwangsarbeitsverbot der Europäischen Menschenrechtskonvention vereinbar sind. Hauptaugenmerk liegt dabei explizit auf dem Dienstpflichtsystem, wobei alternative Formen eines gesellschaftsdienlichen Sozialeinsatzes mitgeprüft werden sollen und nicht auf einer Restrukturierung der Armee als Verteidigungsinstitution.²

BERICHT
DATUM: 06.07.2016
MAXIMILIAN SCHUBIGER

Über die **Zukunft der Dienstpflicht** machte sich bis Mitte 2016 während gut zwei Jahren eine gleichnamige Studiengruppe Gedanken. Resultat war ein rund 200-seitiger **Bericht**, in dem erstmals eine Gesamtsicht über das Dienstpflichtsystem gegeben wurde. Diese Grundlage sollte ermöglichen, dass die künftige Ausgestaltung der Dienstpflicht «faktenbasiert [und] sachlich» diskutiert werden kann. Im Zentrum stand eine zeitliche Perspektive bis zum Jahr 2030 und damit ein langfristiger Ausblick über Anforderungen an das und Herausforderungen des Dienstpflichtsystems. Zahlreiche Aspekte wurden von der Studiengruppe betrachtet, so etwa Tauglichkeitsfragen sowie Fragen zum Anpassungsbedarf des aktuellen Dienstpflichtsystems, zur Wehrgerechtigkeit und zum Verhältnis Armee-Zivildienst. Im Bericht wurden zudem vier Modelle präsentiert, die für die Schweiz am naheliegendsten seien und weiter geprüft werden könnten. Diese sind das Modell «Status quo plus» (u.a. verbesserte Wehrgerechtigkeit, bessere Durchlässigkeit zwischen den Einsatzorganisationen, weniger Ungleichbehandlungen), das Modell «Sicherheitsdienstpflicht» (Status quo plus mit zusätzlichen Massnahmen wie beispielsweise der Vereinigung von Zivildienst und Zivildienst zu einer neuen Organisation «Katastrophenschutz»), das sogenannte «norwegische Modell» (Ausweitung der Armee- und Schutzdienstpflicht auf Frauen, dafür Auswahl der Stellungspflichtigen nach Qualifikation) und als viertes, ein Modell «allgemeine

Dienstpflicht», welches nicht neu entwickelt wurde, sondern bereits mehrfach politisch zur Debatte stand. Der gewichtigste Unterschied im Modell einer allgemeinen Dienstpflicht wäre, dass alle Frauen und alle Männer einer Dienstpflicht unterworfen wären, wobei ausländische Einwohnerinnen und Einwohner mitgemeint stünde (Ausnahme: Armeedienstpflicht). Im Zentrum dieser allgemeinen Dienstpflicht stünde ein Dienst an der Allgemeinheit, was also über die Militär- und Schutzdienstpflicht hinaus gehen würde und neue Bereiche einschliessen könnte (z.B. Feuerwehr, Gesundheitswesen oder Umweltschutzbereich).

Für drei der vier Modelle bedürfe es einer Verfassungsänderung, besonders bezüglich einer allfälligen Einführung der Dienstpflicht für Frauen, die einen wesentlichen Wandel für das Milizsystem bedeuten würde. Einzig das Modell «Status quo plus» liesse sich ohne Änderung der Bundesverfassung umsetzen. Abschliessend empfahl die Studiengruppe, das «norwegische Modell» näher zu prüfen und als Option für die Weiterentwicklung der Dienstpflicht ins Auge zu fassen.

Der Bundesrat nahm den Bericht im Juli 2016 zur Kenntnis und stellte ihn zur Debatte, sowohl verwaltungsintern – VBS und WBF werden als nächsten Schritt die Empfehlungen der Studiengruppe evaluieren –, als auch öffentlich: Interessierte Kreise sollten sich an der fortlaufenden Debatte beteiligen. Es handle sich jedoch hierbei um einen langfristigen Prozess, betonte die Regierung.³

ANDERES
DATUM: 28.06.2017
MAXIMILIAN SCHUBIGER

Gut ein Jahr nach der ersten Stellungnahme des Bundesrates zur **Zukunft der Dienstpflicht**, respektive zum entsprechenden Bericht der Studiengruppe, äusserte sich die Regierung ausführlicher zum **Stand der Arbeiten** und zu den nächsten Schritten. Es ging dabei um die langfristige Entwicklung der personellen Alimentierung von Armee und Zivilschutz. Im Fokus stand nach wie vor das «norwegische Modell» mit einer Ausweitung der grundsätzlichen Militärdienst- und Schutzdienstpflicht auf Schweizer Frauen. Effektiv Dienst leisten müssten in diesem Modell aber nur diejenigen Personen, die in Armee und Zivilschutz tatsächlich gebraucht würden. Die Inklusion von Frauen – so die Argumentation des Bundesrates – sei jedoch sowohl von sicherheitspolitischer als auch von gesellschaftspolitischer Relevanz und sie müsse vertieft geprüft werden. Die Dienstpflicht auf junge Schweizerinnen auszudehnen, kam für die Regierung also grundsätzlich in Frage. Gleichzeitig hielt der Bundesrat fest, dass keine unmittelbare Notwendigkeit bestehe, die Dienstpflicht anzupassen. Das Prinzip des freiwilligen Dienstes der Frauen soll zu diesem Zeitpunkt nicht angetastet werden. Frauen, die Dienst leisten wollen, sollen dennoch verstärkt gefördert werden.

Im Vordergrund stand vorerst die personelle Sicherung des Armeebedarfs mit dem Ziel, die Quote der Dienstleistenden pro Jahrgang möglichst hoch zu halten. Dazu gehören auch Massnahmen, wie die Abgänge von der Armee hin zum Zivildienst zu verhindern oder die Zahl der medizinischen Abgänge aus Rekrutenschulen zu verringern.

Bezüglich der zur Disposition stehenden Dienstpflicht-Modelle setzte die Regierung vorerst auf das sogenannte Modell «Status quo plus», wobei jedoch nicht sämtliche von der Studiengruppe vorgeschlagenen Empfehlungen zur Umsetzung gebracht werden sollen. Damit wollte man eine Verfassungsänderung umgehen, oder zumindest noch hinausschieben. Einige Hoffnung setzte die Regierung ins norwegische Modell, respektive wurde dieses als «innovativ und zukunftsweisend» bezeichnet.

Bis 2020 sollen weitere Schritte erfolgen, namentlich wurde das VBS beauftragt, die langfristige Entwicklung der Alimentierung von Armee und Zivilschutz mit qualifizierten Dienstpflichtigen aufzuzeigen. Ebenfalls berücksichtigt werden sollen die Auswirkungen der WEA. Erst auf diesen Erkenntnissen beruhend soll in puncto Zukunft der Dienstpflicht weitergemacht werden.⁴

Faire en sorte que les obligations militaires soient accomplies (lv.pa. 17.474)

Landesverteidigung und Gesellschaft

PARLAMENTARISCHE INITIATIVE
DATUM: 29.10.2018
DIANE PORCELLANA

Hans-Ueli Vogt (udc, ZH) demande une **modification de l'article 59 de la Constitution fédérale**, afin que les effectifs de l'armée soient garantis et que la liberté de choisir le service civil en remplacement du service militaire soit supprimée. Les obligations militaires, comme «expression du principe de l'armée de milice et de la responsabilité de tout homme de nationalité suisse vis-à-vis de l'Etat et de la société», devraient garantir un effectif permettant à l'armée d'accomplir ses tâches. La Confédération serait chargée de veiller aux respects des obligations militaires et le secteur économique, ainsi que la société, devraient y contribuer. Outre ces précisions, un nouvel alinéa spécifie qu'il n'y aurait pas de droit à choisir le service civil de remplacement, mais pourrait être mobilisé sur demande en cas de «conflit sérieux et insurmontable». Pour le parlementaire, l'effectif réglementaire de 140'000 personnes, fixé dans le cadre du DEVA, n'est pas suffisant. L'armée n'arrive pas à renouveler ses contingents et des fonctions existent pour les personnes ne voulant pas porter d'arme.

Par 15 voix contre 8, la CIP-CN refuse d'y donner suite. La majorité des membres de la commission juge la proposition inadéquate et souhaite discuter de la garantie des effectifs dans le cadre de l'examen du projet du Conseil fédéral visant à modifier la loi sur le service civil (LSC). Au contraire, une minorité considère qu'il est urgent d'agir et qu'il est essentiel pour l'armée de disposer de suffisamment de personnel.

Le Conseil national ne donne pas suite à l'initiative par 111 voix contre 77 et 1 abstention. La proposition minoritaire a été soutenue par le groupe UDC et quelques membres du PDC, du PLR et du PBD.⁵

«Für eine engagierte Schweiz (Service-citoyen-Initiative)». Volksinitiative (BRG 24.079)

Landesverteidigung und Gesellschaft

VOLKSINITIATIVE
DATUM: 11.07.2019
DIANE PORCELLANA

Bien que de nombreuses tentatives aient auparavant échoué (interventions parlementaires refusées ou retirées 13.3905, 13.3906, 13.4312, 17.3194), l'idée d'un modèle de service reposant sur l'obligation universelle de servir l'intérêt général ressurgit avec l'association **Service.Citoyen.ch**. Fondée en 2013 par des membres de la société civile regroupant notamment des cadres de l'armée et des civilistes, l'association prépare une initiative populaire afin de réviser l'article 59 de la Constitution fédérale. Son projet consiste en un engagement de milice au bénéfice de la collectivité et de l'environnement pour toute personne de nationalité suisse, sous la forme d'un service militaire ou d'un service d'intérêt public reconnu par la loi, tout en garantissant les effectifs de l'armée. Les étrangers résidant en Suisse pourraient avoir accès au service d'intérêt public, si la loi le permet.

Jusqu'à présent, le comité est resté plutôt discret, pour ne pas interférer dans les discussions sur la révision de la loi sur le service civil (LSC). Les arguments sont en cours d'élaboration et le lancement de l'initiative est prévu pour 2020.

Pour la majorité de la gauche, l'obligation universelle de servir désavantagerait les femmes. Les milieux proches de l'armée reprennent les conclusions d'un rapport publié en 2016. Les auteurs doutent de la faisabilité d'un tel projet sans qu'il y ait des incidences sur le marché de travail ou d'entraves à la concurrence. Le rapport en réponse au postulat 19.3735, devrait apporter des éléments de réponse. La SSO a rappelé que le peuple avait refusé l'initiative pour l'abrogation du service militaire obligatoire. Pour elle, l'instauration d'un tel modèle engendrerait une lourde bureaucratie et estime que c'est n'est pas la tâche de l'Etat d'astreindre «l'ensemble de sa population à faire du bénévolat». Une grande partie des sections des JDC Suisse ont déjà manifesté leur soutien à la future initiative et souhaitent se rallier au comité d'initiative. Enfin, d'autres acteurs ou organisations se montrent réticents en raison du calendrier. La LSC, la LPPCi sont en cours de révision et le projet DEVA en pleine mise en œuvre.⁶

Après que le comité d'initiative a été validé au printemps, l'**initiative « Service citoyen »** et sa précampagne – récoltes de promesses de signature et de fonds – ont été lancées officiellement le 1er août. Le comité peut déjà compter sur le soutien de quelques parlementaires fédéraux du Centre et des Vert'libéraux. En revanche, la Gauche ne veut pas que les femmes aient de nouvelles obligations, tant que l'égalité entre les sexes n'est pas réalisée.⁷

Lors de la session de printemps 2025, le **Conseil national a examiné** l'initiative populaire «Pour une Suisse qui s'engage (**initiative service citoyen**)». Cette initiative populaire vise à modifier la Constitution fédérale de sorte que toute personne de nationalité suisse soit appelée à effectuer un service citoyen. Ce service citoyen consisterait soit en un service militaire, soit en un engagement améliorant le bien-être de l'ensemble de la collectivité. Au cours des débats en chambre, le conseiller national Jean-Luc Addor, (udc, VS), qui s'exprimait au nom de la Commission de la politique de sécurité du Conseil national (CPS-CN), a indiqué que comme le Conseil fédéral, la commission proposait le rejet de l'objet, sans contre-projet direct ou indirect, puisque ses membres estiment que les dysfonctionnements et les problèmes d'effectifs que connaissent aujourd'hui l'armée et la protection civile pourraient être résolus grâce à une modification de la Loi fédérale sur le service civil (LSC) et de la Loi fédérale sur la protection de la population et sur la protection civile (LPPCI). Une minorité a aussi été proposée par la conseillère nationale Andrea Zryd (ps, BE). Cette proposition de contre-projet indirect vise à réduire le temps de travail hebdomadaire maximum afin de permettre à ceux qui le désirent de s'engager davantage pour la société. Elle a été rejetée par 16 voix contre 6 et 2 abstentions. Il a également fait mention d'une autre proposition de contre-projet indirect, qui visait à introduire une obligation de servir axée sur les besoins des instances concernées. L'élu valaisan a précisé qu'elle a été rejetée en commission par 22 voix contre 2 et aucune abstention.

Jean-Luc Addor a aussi rappelé certains des arguments sur lesquels s'est fondée la CPS-CN pour proposer le rejet de l'initiative populaire. Il a ainsi affirmé que l'idée d'instaurer un service également obligatoire pour les femmes irait à l'encontre des aspirations d'un nombre considérable d'entre elles et pourrait avoir un effet négatif sur l'économie, «puisque la société civile se verrait retirer un nombre encore plus grand de personnes que ce n'est le cas lors du service militaire». Par ailleurs, le conseiller national valaisan a estimé que cette initiative n'apporterait pas de réponse au manque d'effectifs de la protection civile et risquait aussi de favoriser une diminution des effectifs de l'armée, puisque le service militaire serait mis sur un pied d'égalité avec un service permettant de s'engager pour le bien de la collectivité. Il a donc annoncé que la commission recommandait au Parlement, par 21 voix contre 3 et aucune abstention de rejeter l'initiative «service citoyen».

Le PLR s'est prononcé contre cet objet, comme l'a notamment affirmé le conseiller national Heinz Theiler (plr, SZ) l'engagement volontaire de citoyennes et citoyens actifs dans des organisations de secouristes, dans des associations musicales ou sportives ou en tant que pompières et pompiers deviendrait quelque chose d'obligatoire. L'UDC s'est alignée sur le parti bourgeois, rappelant que ce texte risquait de priver le marché du travail de deux fois plus de travailleuses et travailleurs qu'aujourd'hui. La gauche s'est quant à elle prononcée en faveur de l'objet. Pour les Vert-e-s, cette initiative populaire est en effet un moyen d'élargir la notion de service en faveur du pays à tous les engagements qui permettent de faire avancer le bien commun. C'est en substance ce qu'a affirmé le conseiller national Gerhard Andrey (vert-e-s, FR) lorsqu'il a indiqué qu'«aujourd'hui encore, la sécurité est pensée de manière trop étroitement militaire». Le PS s'est par la suite attaché à montrer qu'une réduction des forces de travail mentionnée par la droite n'était pas problématique puisqu'elle permettrait de préserver davantage l'environnement et de favoriser l'égalité entre les hommes et les femmes, comme l'a indiqué la conseillère nationale Anna Rosenwasser (ps, ZH).

Au moment de clore les débats, la ministre de la défense Viola Amherd, qui s'exprimait au nom du Conseil fédéral, a appelé les parlementaires à **rejeter l'initiative sans contre-projet direct ou indirect**, en mettant elle aussi en avant les effets négatifs qu'elle pourrait avoir sur le marché du travail.

Lors du vote, les parlementaires ont décidé par 166 voix contre 19 et 3 abstentions de suivre le projet du Conseil fédéral pour chaque article, c'est à dire de se prononcer contre toutes les clauses de l'initiative populaire dite «service citoyen». Ils ont par ailleurs rejeté la minorité Zryd par 126 voix contre 56 et 6 abstentions. Puisque l'entrée en matière du Parlement est obligatoire dans le cadre de l'examen d'une initiative populaire, les membres du Conseil national n'ont pas procédé à un vote sur l'ensemble du texte. L'objet doit à présent être examiné par le Conseil des Etats.⁸

Lors de sa séance du 2 mai 2025, la **Commission de la politique de sécurité du Conseil des Etats** (CPS-CE) a finalement décidé, par 8 voix contre 1 et 1 abstention, de ne pas élaborer de contre-projet à l'**initiative service citoyen**. Elle propose au Conseil des Etats de rejeter cette initiative populaire, arguant que l'obligation de servir doit avant tout viser à maintenir les effectifs de l'armée et de la protection civile. Selon la commission, il ne doit donc pas s'agir, en premier lieu, «d'obliger des citoyennes et des citoyens à accomplir des tâches pour la collectivité et l'environnement». La commission estime que différentes modifications législatives remplissent déjà les objectifs d'alimentation de l'armée et de la protection civile pour les années à venir. Elle cite notamment la modification de La loi fédérale sur le service civil (LSC) et de la Loi fédérale sur la protection de la population et sur la protection civile est fondamentale (LPPCi), tout comme la mise en place d'une obligation de servir dans la sécurité sur la base des motions 25.3420 et 25.3015, déposées respectivement par la CPS-CE et la CPS-CN. La commission considère par ailleurs que l'initiative «priverait le marché du travail d'une quantité disproportionnée de main-d'œuvre».

La minorité de la commission a quant à elle salué le fait que l'initiative prenne en compte la question de l'obligation de servir des femmes et a indiqué qu'elle défendait une conception large de la notion de politique de sécurité, envisageant ainsi un service citoyen favorisant la protection de l'environnement et la cohésion sociale.

En résumé, la commission a rejeté par 6 voix contre 2 et 2 abstentions une proposition visant à rédiger un deuxième contre-projet à l'initiative populaire, après que la commission a finalement décidé de ne pas déposer le contre-projet élaboré par l'administration fédérale.⁹

Approfondir les modalités et les implications concrètes du modèle du service citoyen (Po. 19.3735)

Zivildienst und Dienstverweigerung

Dans le rapport consacré au système de l'obligation de servir, le **modèle du service citoyen** a été brièvement évoqué. Beat Vonlanthen (pdc, FR) demande alors au Conseil fédéral d'approfondir les modalités et les implications concrètes de ce modèle. En cas d'acceptation du postulat, il devra examiner si celui-ci peut pallier les difficultés rencontrées par le système de milice, répondre aux défis sociétaux et favoriser la cohésion nationale. Outre l'organisation et les ressources, il étudiera notamment les effets du service citoyen sur l'économie privée et le marché du travail. Il réfléchira déjà à l'adaptation du cadre légal et administratif, ainsi qu'à la répartition des tâches, en vue de son éventuelle introduction et de sa mise en œuvre.

Le Conseil des Etats adopte, comme voulu par le Conseil fédéral, le postulat. L'analyse s'effectuera dans le cadre de l'évaluation de la situation de l'armée et de la protection civile en matière d'alimentation de leurs effectifs, dont le rapport est attendu d'ici fin 2020.¹⁰

Renforcement des droits et des opportunités des femmes dans l'armée (Po. 19.3789)

Militärorganisation

Priska Seiler Graf (ps, ZH) aimerait que le Conseil fédéral évalue des mesures exemplaires de **promotion des droits et des opportunités des femmes dans les organisations militaires**, au regard de sa politique d'égalité. Dans les stratégies d'égalité destinées à l'armée, il faudrait d'abord privilégier cette démarche avant d'imposer de nouvelles obligations aux femmes. Le groupe de travail chargé d'analyser le système de l'obligation de servir préconisait d'ailleurs le modèle norvégien, selon lequel tant les femmes que les hommes accomplissent leur service au sein de l'armée ou de la protection civile. Le Conseil fédéral partage l'avis de la parlementaire. Il juge pertinent de s'intéresser à la pratique étrangère dans le cadre du rapport sur le renouvellement des effectifs de l'armée attendu pour fin 2020. Le postulat sera adopté par le Conseil national.¹¹

POSTULAT
DATUM: 07.06.2022
CHLOÉ MAGNIN

Dans le cadre du postulat de Priska Seiler Graf (ps, ZH) sur la **promotion des droits et des opportunités des femmes dans les organisations militaires**, la Confédération a comparé quatre pays similaires à la Suisse dans leur fonctionnement militaire (Autriche, Estonie, Finlande et Suède) afin de rendre l'armée plus attrayante pour les femmes. Suite à cette analyse, le DDPS a entrepris la réalisation de deux plans d'action. Le premier concerne le court à moyen terme et s'applique à l'alimentation des services de protection suisses. Le second concerne, quant à lui, le plus long terme en observant l'obligation de servir. Après avoir fait l'état des lieux, le Conseil fédéral a estimé que le postulat avait joué son rôle et ce dernier a été classé par le Conseil national le 7 juin 2022.¹²

Rapport sur l'alimentation de l'armée et de la protection civile (MCF 21.052)

Militärorganisation

BERICHT
DATUM: 30.06.2021
DIANE PORCELLANA

En avril dernier, le Conseil fédéral avait été avisé que le **rapport sur l'alimentation en effectifs de l'armée et de la protection civile ainsi que sur le développement à long terme du système suisse de l'obligation de servir** serait scindé en deux parties. Fin juin, il a approuvé la première partie du rapport du DDPS, laquelle – se fondant sur l'analyse de l'évolution des effectifs – expose des mesures à court et moyen terme pour pallier la sous-dotation de la protection civile. Selon les prévisions, l'armée y sera également confrontée à la fin de la décennie. Le Conseil fédéral a dès lors chargé le DDPS et le DEFR de lui soumettre des propositions de révisions législatives. Les mesures concernant l'armée devront lui être présentées en 2023, suite à la mise en œuvre du développement de l'armée (DEVA).

La deuxième partie du rapport, attendue pour la fin 2021, présentera les réflexions pour un développement à long terme du système de l'obligation de servir.¹³

BERICHT
DATUM: 21.09.2022
CHLOÉ MAGNIN

La première partie du **rapport** qui traite des réflexions du Conseil fédéral en ce qui concerne le **développement de l'armée et du service de protection civile sur le court terme** a été présentée au Conseil des États en même temps que la deuxième partie de ce rapport. Dans son discours à ce sujet, Werner Salzman (udc, BE) s'est exprimé sur l'urgence de traiter de l'approvisionnement de la protection civile. Pour ce faire, il est question dans un premier temps de rapprocher le service civil et la protection civile dans les cantons où la situation est devenue critique. Ceci signifie que les civilistes seraient assignés dans les cantons dans le rouge afin d'effectuer une partie de leur service sous forme de soutien à la protection civile. Puis, à moyen terme, la technique pourrait être perfectionnée et les civilistes seraient affectés en fonction de leur lieu de domicile. Pour optimiser cette entente, une collaboration aigüe entre les différents acteurs concernés serait nécessaire. Parmi ceux-ci se trouvent notamment les sapeurs-pompiers, les affaires militaires et la protection civile. Par cette union du service civil et de la protection civile, l'impact sur le court terme pourrait être réduit avant de prendre des mesures sur le plus long terme, ce que la seconde partie du rapport définit.

Quant à l'armée, son alimentation est moins urgente. Contrairement à la protection civile, qui est déjà dans une situation difficile, l'armée devrait réussir à être alimentée de manière suffisante jusqu'en 2028. Cependant, il est tout de même nécessaire de revoir son alimentation. Dans le rapport, il est notamment question de la journée d'orientation obligatoire pour les femmes. Cette mesure a été envisagée avec beaucoup d'enthousiasme par certain.e.s élu.e.s. Le Conseil des États a donc pris connaissance de la situation et sera averti par le Conseil fédéral quand les décisions auront pris une tournure plus concrète.¹⁴

BERICHT
DATUM: 15.06.2023
CHLOÉ MAGNIN

A la suite du Conseil des États, le **Conseil national** a pris connaissance du rapport sur l'**alimentation de l'armée** et, en particulier ?, de sa première partie sur le **court et moyen terme**. «Nous avons un problème d'alimentation de l'armée et, encore pire, un problème d'alimentation de la protection civile», a souligné François Pointet (pvl, VD) lors des débats parlementaires. En effet, «les cantons ont tiré [...] la sonnette d'alarme» devant la CPS-CN en affirmant que les effectifs de la protection civile seraient bientôt trop faibles pour assurer leur mission correctement. Quant à l'armée, elle serait aussi concernée mais dans un avenir plus lointain – dès fin 2028. La CPS-CN

a relevé que les départs vers le service civil semblent être en parti responsables et continueront d'occuper le Parlement. Pour illustrer cette problématique, David Zuberbühler (udc, AR) a avancé que, depuis 2009, lorsque les preuves d'objection de conscience vis-à-vis de l'armée ont été abolies, les jeunes gens se retrouvent, en réalité, face à une liberté de choix entre le service militaire et le service civil. Ceci aurait la conséquence de pousser l'infrastructure militaire suisse vers le bord du gouffre. Il serait alors question, comme déjà mentionné lors d'autres sessions, de restructurer le service civil, de réduire son attractivité ou encore d'encourager les femmes à s'engager en rendant la journée d'orientation obligatoire.

Alors que la plupart des élus s'accordaient pour dire que l'armée manquera de soldats d'ici la fin de la décennie, Marionna Schlatter (vert-e-s, ZH) a remis en question cette affirmation. En effet, en énumérant quelques chiffres, la sénatrice a questionné cette affirmation, principalement vis-à-vis du nombre maximal de soldats fixé par la loi, et a aussi demandé si la Suisse avait besoin d'autant de soldats: «Die Schweiz hat mit 100 000 Armeeingehörigen bereits heute mehr Soldaten als Österreich, Belgien und Norwegen zusammen. Trotzdem fordert die Offiziersgesellschaft eine Erhöhung des Sollbestandes auf 180 000 Soldaten. Das Militär, es ist ein Fass ohne Boden. Immer mehr Geld, immer mehr Personal für eine Scheinsicherheit, denn das Risiko eines bewaffneten Konfliktes auf Schweizer Territorium ist – wie der Bundesrat im neuesten Sicherheitspolitischen Bericht bestätigt – klein.»

Comme les deux parties du rapport ont été discutées simultanément, certaines réflexions se sont aussi orientées vers le long terme et la stratégie à adopter, qui est discutée dans la deuxième partie du rapport. Finalement, Viola Amherd a conclu en évoquant deux mesures de la Confédération. Premièrement, afin de stabiliser les effectifs de la protection civile sur le court terme, la création d'une loi autorisant la fusion du service civil et de la protection civile est en cours. Cette mesure permettra de forcer les civilistes à effectuer une partie de leur service au sein de la protection civile. L'entrée en vigueur de cette loi est agendée pour 2024. Deuxièmement, des améliorations structurelles de l'armée ont été proposées et discutées. Il a notamment été question de modèles de formations qui seraient reconnus dans le domaine public afin d'augmenter l'attrait de l'armée.¹⁵

SSO: Service obligatoire pour les femmes

Landesverteidigung und Gesellschaft

La **SSO propose de rendre le service militaire obligatoire pour les femmes**, dans le cadre d'un rapport adressé à la conseillère fédérale Viola Amherd. D'après les projections, la protection civile ainsi que l'armée auront des difficultés à rassembler les effectifs nécessaires d'ici une dizaine d'années. Pour la SSO, la solution consisterait à astreindre l'autre moitié de la population au service militaire.¹⁶

Alimentation de l'armée et de la protection civile partie 2 (MCF 22.026)

Militärorganisation

Complétant les décisions prises en 2021 sur le court et moyen terme, le gouvernement a publié en mars 2022 les résultats de ses premières analyses sur la question de **l'approvisionnement de l'armée et du service de protection de la population helvétique sur le long terme**. Afin de garantir un effectif suffisant de manière durable, le Conseil fédéral a décidé de demander une expertise plus précise de deux options. En effet, sur les cinq propositions initiales, trois ont été rejetées par la Confédération, car elles ne permettaient pas d'atteindre avec certitude l'objectif fixé, soit de garantir l'alimentation des organes de la sécurité suisse. C'est pourquoi seuls deux concepts ont passé le premier round: l'«**obligation de servir dans la sécurité**» et l'«**obligation de servir axée sur les besoins**».

Le premier projet défend une union du service militaire et de la protection civile afin de former une nouvelle organisation. En laissant la priorité à l'armée lors du recrutement, cette variante permettrait d'assurer l'effectif des deux formations. Quant à la deuxième proposition, le Conseil fédéral souhaiterait mettre en place un système où les femmes et les hommes seraient soumis.e.s au service militaire obligatoire. De

GESELLSCHAFTLICHE DEBATTE
DATUM: 19.07.2021
DIANE PORCELLANA

BUNDESRATSGESCHÄFT
DATUM: 04.03.2022
CHLOÉ MAGNIN

cette manière, le taux de personnes astreintes au service militaire doublerait et les experts estiment que les besoins de la protection civile et de l'armée seraient comblés. En effet, l'effectif total nécessaire représenterait environ 50 % des personnes sujettes à cette obligation. Seules les personnes essentiellement nécessaires au service de protection seraient retenues dans ce cas de figure.

Pour soutenir le Conseil fédéral dans sa réflexion, la CPS-CE s'est penchée sur la question et a émis une préférence pour l'«obligation de servir dans la sécurité» tout en encourageant le gouvernement à rester ouvert à toutes les possibilités à ce stade des délibérations. Elle s'est aussi accordée sur le fait qu'introduire une journée d'orientation obligatoire pour les femmes pourrait augmenter les effectifs de l'armée et soutenir ce projet.

Avec les informations supplémentaires que le DDPS et le DEFR doivent récolter d'ici fin 2024 sur certaines zones d'ombres qui persistent dans chacune des options (conséquences, coûts, durée du service, équité), la meilleure des décisions pourra être prise afin de garantir un effectif suffisant des services de sécurité helvétiques.¹⁷

BUNDESRATSGESCHÄFT
DATUM: 21.09.2022
CHLOÉ MAGNIN

En septembre 2022, les deux objets du Conseil fédéral concernant l'**alimentation de l'armée et de la protection civile** ont été présentés au **Conseil des États**. Ce dernier a eu l'occasion de s'exprimer à leur sujet afin d'orienter le Conseil fédéral dans ses analyses. Après avoir entendu la position de la CPS-CE, quelques politicien.ne.s se sont exprimés sur ce qu'ils souhaiteraient voir se produire dans le futur. Il a notamment été question du service citoyen. Pour Charles Juillard (centre, JU), ce service serait une opportunité d'intégrer tous les jeunes suisses et toutes les jeunes suissesses pour lutter de manière durable contre les manques d'effectif de l'armée et de la protection civile. Le jurassien souhaite en effet mener ce projet le plus loin possible afin que cette forme de service à la communauté puisse être débattue. Quant à Josef Dittli (plr, UR), il entrevoit dans le service citoyen un outil pour lutter contre les tourments qui pointent à l'horizon du service de santé suisse. De plus, il a fait remarquer qu'en limitant les départs de l'armée pour rejoindre le service civil, il serait possible de minimiser les problèmes d'effectifs. En tout et pour tout, aucune opposition au rapport n'a été notée et très peu d'interventions ont résonné dans la chambre des États.¹⁸

BUNDESRATSGESCHÄFT
DATUM: 15.06.2023
CHLOÉ MAGNIN

En juin 2023, le débat autour de l'**alimentation de l'armée et de la protection civile** a animé le **Conseil national**. En effet, les politicien.ne.s ont pris connaissance du **rapport** traitant de l'avenir de la Grande Muette. Il s'avère que la question divise. Alors que sur le court terme, des difficultés sont déjà en train de pointer le bout de leur nez concernant la protection civile, le modèle d'alimentation de l'armée serait aussi à revoir. La question de savoir quel modèle l'armée suivra dans le futur a été centrale. Afin de limiter les options, trois questions ont été posées pour chacune des quatre possibilités étudiées: est-ce que l'armée et la protection civile sont alimentées en suffisance? Est-ce que ces services sont liés à la sécurité? Est-ce qu'il y a un besoin pour ce service? Finalement, le Conseil fédéral a retenu deux possibles modèles: «L'obligation de servir dans la sécurité», qui prévoit l'union du service militaire et de la protection civile, et «l'obligation de servir axée sur les besoins», qui mettrait en place un système où non seulement les hommes, mais aussi les femmes, seraient soumis.es au service militaire obligatoire. De plus, le Conseil fédéral souhaite instaurer une journée d'orientation obligatoire pour les femmes.

Alors que le service civil a été blâmé pour accepter des soldats déjà enrôlés, François Pointet (pvl, VD) a invité les politicien.ne.s à adopter une vue d'ensemble sur la problématique et à voir les autres soucis qui y sont liés. Il a entre autres évoqué certaines mesures entreprises pour augmenter les effectifs de l'armée – comme diminuer le niveau sportif exigé pour s'engager dans l'armée – qui ont un impact sur la protection civile – les soldats supplémentaires ne sont pas reversés dans la protection civile. Il a aussi évoqué le fait que la protection civile n'est accessible qu'en cas de rejet par l'armée et non comme premier choix d'engagement, laissant entendre que si c'était le cas, plus de personnes s'engageraient, notamment des femmes. Le député Pointet a invité l'armée à oser être attractive et ne plus avoir peur de laisser le choix. Il a ainsi avancé qu'en se dirigeant vers un service citoyen basé sur le libre choix vis-à-vis de la conscience individuelle, non seulement les effectifs, mais aussi le pourcentage de femmes pourrait être plus élevé.

Le Conseil national a pris acte du rapport. La question reste cependant ouverte quant à savoir ce que l'avenir réserve à l'armée, à la protection civile et au service civil.¹⁹

- 1) AB NR, 2013, S. 1008; AB NR, 2013, S. 1704 f.; AB NR, 2013, S. 538; AB NR, 2013, S. 862; AB SR, 2013, S. 20 ff.; AB SR, 2013, S. 367; BBI, 2013, S. 2471 ff.
- 2) Medienmitteilung VBS vom 11.04.2014.pdf
- 3) Bericht der Studiengruppe Dienstpflichtsystem; Medienmitteilung VBS vom 6.7.16; AZ, BZ, NZZ, 7.7.16; Lib, 9.7.16
- 4) Medienmitteilung VBS vom 28.6.17; LMD, NZZ, TA, 29.6.17
- 5) BO CN, 2018, p. 2111s; Rapport CIP-CN du 29.10.18
- 6) BaZ, 3.6.19; LT, 6.6.19
- 7) LT, 23.7.21; TG, 6.8.21
- 8) BO CN, 2025, p. 429 ss.
- 9) Communiqué de presse CPS-CE du 2.5.25
- 10) BO CE, 2019, p. 612s
- 11) BO CN, 2019, p. 1939
- 12) FF, 2022 858, p.20
- 13) Communiqué de presse du DDPS du 28.04.21; Communiqué de presse du DDPS du 30.6.21
- 14) BO, CE, 2022, p. 811-814; FF, 2021 1555
- 15) BO CN, 2023, p.1399 ss.; Communiqué de presse CPS-CN du 1.11.22
- 16) TG, 19.7.21
- 17) MCF 22.026 - Curia Vista; Rapport du Conseil fédéral du 4 mars 2022
- 18) BO, CE, 2022, p. 811-814
- 19) BO CN, 2023, p.1399 ss.; Communiqué de presse CPS-CN du 1.11.22